

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal du Village de Warden tenue le jeudi 3 octobre 2024, à 19h45, à la mairie du Village de Warden sise au 172, rue Principale à Warden.

Présences Monsieur Philip Tétrault, maire
Monsieur Serge Blanchard, conseiller, poste numéro 1
Monsieur Martin Labrecque, conseiller, poste numéro 5
Monsieur Bruno Delorme, conseiller, poste numéro 6

Absences :

- Madame Normande Hébert, conseillère poste numéro 2
- Monsieur Guillaume Camille, conseiller, poste numéro 3
- Madame Barbara Talbot, conseillère, poste numéro 4

Le conseil formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Philip Tétrault.

Était également présent : Monsieur Robert Désilets
Directeur général et greffier-trésorier

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 19h45, monsieur le maire, monsieur Philip Tétrault déclare la séance ouverte

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2024-10-121 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de : Monsieur Serge Blanchard
Appuyée par : Monsieur Martin Labrecque
Il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le Conseil de la municipalité du Village de Warden adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 septembre 2024:

**2024-10-122 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4
SEPTEMBRE 2024;**

Sur une proposition de : Monsieur Bruno Delorme
Appuyée par : Monsieur Martin Labrecque
Il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le Conseil de la municipalité du Village de Warden adopte le procès-verbal de séance ordinaire du 4 septembre 2024 tel que présenté.

ADOPTÉE

**2024-10-123 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25
SEPTEMBRE 2024;**

3.2. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 septembre 2024;

Sur une proposition de : Monsieur Serge Blanchard
Appuyée par : Monsieur Bruno Delorme
Il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le Conseil de la municipalité du Village de Warden adopte le procès-verbal de séance extraordinaire du 25 septembre 2024 tel que présenté.

ADOPTÉE

4 PÉRIODE DE QUESTIONS;

CORRESPONDANCE

Le conseil constate le dépôt et accuse réception des éléments de correspondance ci-dessous présentés :

5.1 Ministère des Transports

5.2 MRC La Haute-Yamaska

5.2.1 1 800 Cyclistes à l'Estriade la nuit 2024 – Une 3^e édition au-delà des espérances;

5.2.2 La MRC Haute Yamaska invite sa population à réfléchir sur l'avenir du territoire lors de consultation publique;

5.2.3 Ateliers sur la vision stratégique dans le cadre de la révision du schéma d'aménagement;

5.2.4 Marathon Sun Life de Granby le 6 octobre prochain;

5.3 Ministère de la Sécurité publique – Semaine de la prévention des incendies 2024;

6 AFFAIRES RELATIVES AU CONSEIL MUNICIPAL

6.1 Calendrier de la tenue des assemblées pour l'année 2025

2024-10-124

CALENDRIER DE LA TENUE DES ASSEMBLÉES POUR L'ANNÉE 2025;

ATTENDU QUE l'article 148 du code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chaque séance;

Il est proposé par : Monsieur Martin Labrecque

Appuyé par : Monsieur Bruno Delorme

Et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil de la municipalité du Village de Warden adopte le calendrier suivant relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2025. Ces séances se tiendront le mercredi et chaque séance débutera à 19h45 aux dates suivantes;

15 janvier, 5 février, 5 mars, 2 avril, 7 mai, 4 juin, 2 juillet, 6 août, 3 septembre, 8 octobre, 5 novembre, 3 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE

6.2 Appui à la municipalité de Roxton Pond dans sa demande de modification de la loi sur les normes du travail concernant l'embauche de jeunes de moins de 14 ans par les municipalités;

2024-10-125

APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE ROXTON POND DANS SA DEMANDE DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES NORMES DU TRAVAIL CONCERNANT L'EMBAUCHE DE JEUNES DE MOINS DE 14 ANS PAR LES MUNICIPALITÉS;

ATTENDU QUE la municipalité de Roxton Pond nous a fait part d'une demande d'appui à sa demande de modification de la loi sur les normes du travail concernant l'embauche de jeunes de moins de 14 ans par les municipalités;

ATTENDU QUE les récentes modifications apportées à la Loi sur les normes du travail (RLRQ, c.N-1.1) qui ont eu pour effet d'interdire, depuis le 1^{er} juin 2023, aux employeurs du Québec, dont font partie les municipalités, l'embauche des jeunes de moins de 14 ans;

ATTENDU QUE la réglementation mise en place pour des exceptions à cette règle prévoit qu'un tel jeune de moins de 14 ans peut occuper un emploi dans un organisme à but non lucratif et a vocation social ou communautaire, comme une colonie de vacances, un camp de jour ou un organisme de loisirs, ou dans un organisme sportif à but non lucratif pour aider une autre personne ou en soutien, comme aide-moniteur, un aide-entraîneur ou un marqueur pour autant que le jeune soit supervisé par un adulte en tout temps;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités du Québec offrent à leurs citoyens et citoyennes des colonies de vacances, des camps de jour ainsi que des activités de loisirs sans qu'un organisme à but lucratif ne soit mandaté pour le faire;

ATTENDU QU'il serait de mise que, pour ces activités, les municipalités soient également considérées comme un employeur exempt de l'application de la Loi sur les normes du travail pour les activités faisant partie de l'exemption pour les organismes à but non lucratif, et cela, aux mêmes conditions que ces organismes;

ATTENDU QUE sans cette autorisation, plusieurs municipalités sont privées d'aides-moniteurs, d'arbitres, d'aides-entraîneurs et de marqueurs;

ATTENDU QUE ces emplois sont, pour la plupart, en dehors de la période scolaire ou sont de moins de 20 heures par semaine pendant la période scolaire;

ATTENDU QUE les municipalités sont en mesure de respecter les règles que doivent respecter les organismes à but non lucratif pour l'employabilité des jeunes de moins de 14 ans;

ATTENDU QU'il y a lieu d'adresser une demande en ce sens au gouvernement du Québec ;

En conséquence,

Il est proposé par : Monsieur Martin Labrecque

Appuyé par : Monsieur Serge Blanchard

Et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil de la municipalité de Warden appuie la démarche de la municipalité de Roxton Pond.

QUE cette modification à la Loi sur les normes du travail(RLRQ,c.N-1.1) est nécessaire au bon fonctionnement des activités social et communautaire d'une municipalité.

ADOPTÉE

7 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

7.1 Conciliation bancaire au 30 septembre 2024

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil la conciliation bancaire au 30 septembre 2024 indiquant un solde aux livres de 11,988.52 \$.

2024-10-126

APPROBATION DE LA CONCILIATION BANCAIRE

Sur une proposition de : Monsieur Bruno Delorme
Appuyé par : Monsieur Serge Blanchard
Il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le Conseil de la municipalité du Village de Warden approuve la conciliation bancaire au 30 septembre 2024 telle que présentée.

ADOPTÉE

7.2 Rapport budgétaire au 30 septembre 2024

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil le rapport budgétaire au 30 septembre 2024 qui indique des revenus de 611,088.06 \$ et des dépenses de fonctionnement de 387 588.28 \$

7.3 Approbation des comptes payés au 30 septembre 2024

2024-10-127

APPROBATION DES COMPTES PAYÉS AU 30 SEPTEMBRE 2024

Sur une proposition de : Monsieur Serge Blanchard
Appuyé par : Monsieur Bruno Delorme
Il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le Conseil de la municipalité du Village de Warden accepte les paiements effectués du 1^{er} au 30 septembre 2024 totalisant 63 252.75 \$ tels que présentés ci-après

Comptes payés	60,348.65 \$
Salaires nets payés	2,904.10 \$

ADOPTÉE

7.4 Approbation des comptes à payer au 30 septembre 2024;

2024-10-128 **APPROBATION DES COMPTES À PAYER AU 30 SEPTEMBRE 2024**

Sur une proposition de : Monsieur Martin Labrecque
Appuyé par : Monsieur Bruno Delorme
Il est résolu à l’unanimité des membres présents

QUE le conseil de la municipalité du Village de Warden accepte les comptes à payer totalisant 66 326.12 \$ présentés ci-après et en autorise le déboursé;

Liste des comptes à payer au 30 septembre 2024			
nom	description	montant	Total
Nancy Gauvin	M.O compteur d'eau	554,68	554,68
Entr.Philippe Berthelette	fauchage	517,39	517,39
Caroline Denommée, arch.Inc.	honoraire professionnel	5 846,48	5 846,48
BureauPro Citation Inc.	entretien photocopieur	261,57	261,57
Avizo Experts-Conseils	honoraires professionnels	1 149,75	
	honoraire professionnel	3 164,69	4 314,44
Julie Guilmain	honoraire professionnelle	942,79	942,79
FNX innov Inc.	honoraire professionnel	2 851,42	2 851,42
Daniel Roberge	achat 2X6	128,00	
	M.O.forme banc parc	198,14	
	M.O. voirie	256,20	582,34
Comptoir Agricole Waterloo	achat chlore	212,42	212,42
Paul Lussier	frais déplacement	57,60	
	frais déplacement	57,60	
	frais déplacement	57,60	
	frais déplacement	57,60	
	frais déplacement	57,60	288,00
MRC Haute-Yamaska	quote-part	17 246,00	17 246,00
Ministre des Finances	quote-part	12 915,00	12 915,00
SPA des Cantons	agression chien	500,00	500,00
D.Touchette arp.-géomètre	opération cadastrale	1 659,19	1 659,19
Les services EXP Inc.	honoraire professionnel	1 392,93	1 392,93
Pavage Maska Inc.	trav.pavage	6 612,73	
	trav.pavage	67 505,81	74 118,54
Hydro Québec	2020 ch,Jones	418,04	418,04
Solutions Sherby	produit sanitaire	194,35	194,35
Sanivac Montréal	toilette chimique	183,96	
	toilette chimique	183,96	
	toilette chimique	183,96	
	toilette chimique	183,96	735,84
	prise en charge eau		
Aquatech	potable	2 243,16	
	prise en charge eaux usées	382,67	2 625,83
Surplus Malouin Inc	divers quincaillerie	18,69	
	isolation dale béton	119,53	
	produits sanitaires	36,77	174,99
Jean-Claude Beaumont	divers M.O.	1 424,55	1 424,55
Sylvain Veilleux	entretien pelouse	536,55	536,55
Patrice Laramée Inc	achat pierre banc parc	142,11	142,11
Eurofins	analyse eaux usées	189,14	
	analyse eaux usées	299,52	488,66
Acier & Métal Belfer	achat tube acier	35,07	35,07
Blanchard Serge	frais de poste	113,83	113,83
			131 093,01

ADOPTÉE

8 SÉCURITÉ PUBLIQUE (POLICE, INCENDIE)

8.1 Rapport mensuel – Service Incendie au 30 septembre;

Le directeur général et greffier-trésorier dépose le rapport mensuel du service incendie au 30 septembre 2024.

8.2 Journée portes ouvertes à la caserne des pompiers Joseph – Gallagher de Waterloo;

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil la correspondance reçue.

9 TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 Octroi contrat pour vidange de la préfosse de l'usine d'épuration des eaux usées;

2024-10-129

OCTROI CONTRAT POUR VIDANGE DE LA PRÉ-FOSSE DE L'USINE D'ÉPURATION DES EAUX USÉES;

ATTENDU QU'en novembre 2022 la municipalité a procédé à la disposition des boues usées et au nettoyage complet des bassins de l'usine;

ATTENDU QUE cette opération est très dispendieuse et doit être faite à tous les 5 à 7 ans ;

ATTENDU QUE la municipalité du village de Warden a fait une demande d'offre de service à la firme E360S pour la vidange de la préfosse de l'usine d'épuration des eaux usées;

Sur une proposition de : Monsieur Martin Labrecque

Appuyé par : Monsieur Bruno Delorme

Il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le Conseil de la municipalité du village de Warden octroie le contrat de vidange de la préfosse de l'usine d'épuration des eaux usées à la firme E360S pour un montant de 3,638.37\$ taxes incluses;

ADOPTÉE

9.2 Octroi contrat pour la gestion et prévention de l'accumulation des boues à l'usine;

2024-10-130

OCTROI CONTRAT POUR LA GESTION ET PRÉVENTION DE L'ACCUMULATION DES BOUES À L'USINE;

ATTENDU QU'en novembre 2022 la municipalité a procédé à la disposition des boues usées et au nettoyage complet des bassins de l'usine;

ATTENDU QUE cette opération est très dispendieuse et doit être faite à tous les 5 à 7 ans ;

ATTENDU QUE le mercredi 28 août 2024, une rencontre à lieu avec les compagnies Aquatech Inc., Nuvac Éco-Science Inc., le maire Philip Tétrault, le conseiller Martin Labrecque, Paul Lussier opérateur de l'usine et Robert Désilets directeur général;

ATTENDU QUE cette rencontre avait pour objectif de revoir les façons de faire et de réduire les coûts d'opération;

Sur une proposition de : Monsieur Serge Blanchard

Appuyé par : Monsieur Martin Labrecque

Il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le Conseil de la municipalité du village de Warden octroie le contrat de gestion et prévention de l'accumulation des boues de l'usine à la firme Nuvac Éco-Science Inc. pour la somme de 5,564.79 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE

9.3 Avenant no.6 – approbation d'honoraire supplémentaire;

2024-10-131 AVENANT NO.6 – APPROBATION D'HONORAIRE SUPPLÉMENTAIRE;

ATTENDU QUE la firme FNX Innov a obtenu le mandat de concepteur et surveillant de chantier lors d'une soumission publique (SEAO) le 20 avril 2022;

ATTENDU QUE la firme FNX Innov a préparé plans et devis afin d'aller en appelle d'offres de services via SEAO 17 août 2023 à 10h00;

ATTENDU QUE lors de la séance régulière du 6 septembre 2023, l'adoption du règlement d'emprunt 2023-169, l'octroi du contrat de remplacement des conduites de distribution d'eau potable à la firme TGC Inc. et l'approbation de l'entente de financement temporaire ont été reportés à une date ultérieure;

ATTENDU QUE c'est lors d'une séance extraordinaire tenue le 1^{er} novembre 2023, que le conseil de la municipalité du village de Warden a octroyé le contrat de remplacement des conduites d'alimentations en eau potable phase 2 secteur nord de la municipalité à la firme TGC Inc.;

ATTENDU QUE la municipalité a obtenu le 9 novembre 2023, la confirmation du ministère des Affaires municipales, que le règlement d'emprunt 2023-169 a été approuvé conformément à la loi;

ATTENDU QUE les travaux de forage directionnel prévus pour la traverse de la rivière Yamaska à la sortie de la municipalité vers Ste-Anne de la Rochelle ont connu des difficultés et n'ont pas pu être réalisés comme prévu au contrat. Les travaux ont dû être arrêtés et ont obtenu l'autorisation du MELCCFP (ministère de l'Environnement);

ATTENDU QUE les travaux pour finaliser le contrat débiteront le 4 novembre prochain, pour une durée d'environ trois semaines et que des frais de surveillance chantier et coordination supplémentaire sont nécessaire

ATTENDU QUE la firme FNX Innov présente une demande additionnelle d'approbation d'honoraire supplémentaire avec son avenant no.6, ventilant et expliquant le pourquoi de sa demande;

Sur une proposition de : Monsieur Serge Blanchard
Appuyée par : Monsieur Bruno Delorme
Il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil du village de la municipalité de Warden après avoir pris connaissance de la demande de la firme FNX Innov accepte l'avenant no.6 tel que demandé et que seuls les jours surveillés seront facturés;

ADOPTÉE

9.4 Traverse de la rivière Yamaska concernant travaux de remplacement de la conduite d'alimentation en eau potable phase 2 section nord de la municipalité, approbation d'un montant final forfaitaire pour l'exécution des travaux de la section C ;

2024-10-132

TRAVERSE DE LA RIVIÈRE YAMASKA CONCERNANT TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE LA CONDUITE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE PHASE 2 SECTION NORD DE LA MUNICIPALITÉ, APPROBATION D'UN MONTANT FINAL FORFAITAIRE POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE LA SECTION C ;

ATTENDU QUE les travaux de forage directionnel prévus pour la traverse de la rivière Yamaska à la sortie de la municipalité vers Ste-Anne de la Rochelle ont connu des difficultés et n'ont pas pu être réalisés comme prévu au contrat. Les travaux ont dû être arrêtés et ont obtenu l'autorisation du MELCCFP (ministère de l'Environnement);

ATTENDU QUE les travaux pour finaliser le contrat débuteront le 4 novembre prochain, pour une durée d'environ trois semaines;

ATTENDU QUE la firme FNX Innov Inc. concepteur et surveillant des travaux à négocier avec l'entrepreneur TGC Inc. afin d'avoir un prix forfaitaire pour procéder à la traverse de la rivière Yamaska par tranché ouverte et pour finaliser le chantier.

ATTENDU QUE l'entreprise TGC Inc. à fait parvenir sa proposition finale via courriel le 17 septembre 2024 pour un montant forfaitaire de 260,000.00\$ plus les taxes applicables;

Sur une proposition de : Monsieur Bruno Delorme

Appuyée par : Monsieur Martin Labrecque

Il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil du village de la municipalité de Warden après avoir pris connaissance du courriel de la firme TGC Inc. accepte le montant forfaitaire de 260,000.00\$ plus les taxes applicables pour procéder à la traverse de la rivière Yamaska par tranchée ouverte et pour finaliser le chantier.

ADOPTÉE

10 URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

10.1 Calendrier des réunions du Comité Consultatif d'Urbanisme;

Le directeur général et greffier-trésorier dépose le calendrier des dates potentielles du Comité Consultatif d'Urbanisme pour l'année 2025.

Les dates retenues sont;

15 janvier, 12 février, 12 mars, 9 avril, 14 mai, 11 juin, 9 juillet, 13 août,
10 septembre, 8 octobre, 12 novembre, 10 décembre

10.2 Rapport de l'inspectrice pour septembre 2024;

Le directeur général et greffier-trésorier dépose le rapport mensuel de l'inspectrice de la municipalité.

11 LOISIRS ET CULTURE

12 PÉRIODE DE QUESTIONS

Le citoyen monsieur Marco Dubois, interpelle les membres du conseil municipal à revoir l'emplacement pour la construction du nouvel hôtel de ville et centre communautaire, et propose le parc McLaughlin pour sa réalisation. Monsieur Marco Dubois propose aussi verbalement son désir d'acheter l'hôtel de ville existante.

13 LEVÉE DE LA SÉANCE

2024-10-133 LEVÉE

Sur une proposition de : Monsieur Serge Blanchard
Appuyée par : Monsieur Bruno Delorme
Il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la séance soit levée à 20h01

ADOPTÉE

Adopté ce 6 novembre 2024

Robert Désilets
Directeur général et
Greffier-trésorier

Philip Tétrault
maire